

Don de la société populaire de Brie-sur-Hières (Seine-et-Mame) produit d'une collecte patriotique pour la construction du vaisseau *l'Agricole*, lors de la séance de la 3ème sans-culottide an II (19 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la société populaire de Brie-sur-Hières (Seine-et-Mame) produit d'une collecte patriotique pour la construction du vaisseau *l'Agricole*, lors de la séance de la 3ème sans-culottide an II (19 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 281;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16252_t1_0281_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 3^e jour des sans-culottides an II

(vendredi 19 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes)

La séance s'ouvre à onze heures et demie.
On fait lecture de la correspondance.

1

La société populaire de Brie-sur-Hières [ci-devant Brie-Comte-Robert, département de Seine-et-Marne] envoie à la Convention nationale la somme de 3 226 L 7 sous, produit d'une collecte patriotique pour contribuer à la construction du vaisseau l'Agricole, de Seine-et-Marne.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Les commissaires de la société populaire de Brie-Comte-Robert au président de la Convention nationale, le 3^e jour sans-culottide an II] (2)

Citoyen Président.

Chargé d'offrir à la Convention nationale 3 226 L 7 s pour contribuer à la construction du vaisseau l'Agricole de Seine et Marne, nous t'adressons cette somme

en 7 assignats	de 400 L	2 800 L
7 id.	de 50 L	350 L
2 id.	de 25 L	50 L
2 id.	de 10 L	20 L
5 id.	de 1 L 5	6 L5
monnoye		2
		3 226 L7

Puissent nos vœux pour la chute totale des tirans, être bientôt réalisés, et que nous voyons triompher la liberté et disparaître les traitres.

Salut et fraternité.

DOGUET et BELIN.

[Extrait du procès-verbal de la société populaire de Brie-Comte-Robert du 30 fructidor an II] (3)

Liberté, Egalité, Fraternité.

Société populaire de la commune de Brie-sur-Hières, chef-lieu de canton, district de Melun, département de Seine-et-Marne.

Extrait du procès-verbal de la séance du décady trente fructidor l'an deuxième de la République française une et indivisible.

En exécution de l'arrêté de la société du décady vingt de ce mois, la trésorerie a rendu compte des sommes versées dans la caisse, destinées à contribuer aux frais de construction du vaisseau l'Agricole de Seine et Marne duquel compte il appert

que la commune de Brie a versé	1 484	18
celle de Cossigny	43	8
Soignolles	164	
Moissy	353	
Grégy	83	
Atithy [Attilly]	163	15
Solers	118	16
Lieusaint	441	12
Limoges et Fourches	214	13
Lissy	158	5

et que le total de toutes ces sommes versées par les communes susdésignées composant partie de canton de Brie est [de] 3 226 L 7 s.

Laquelle somme de trois mille deux cent vingt six livres sept sols, la société a arrêté qu'il en serait fait offre à la Convention nationale tant au nom de la commune de Brie que de toutes celles qui y ont contribué pour être la dite somme employée au frais de construction du vaisseau l'Agricole de Seine et Marne.

Nomme pour commissaire à l'effet de porter cette somme à la Convention nationale les citoyens Doguet et Belin membres de la société.

Certifié conforme au registre.

MAURY, THEMIER, secrétaires.

(1) P.-V., XLV, 334-335. Bull., 1^{er} vend. (suppl.)

(2) C 318, pl. 1297, p. 11.

(3) C 318, pl. 1297, p. 12.